



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°15-04-12

L'an deux mil quinze, le mercredi 8 avril à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de JM GALLET), Président, suite à la convocation en date du 31 mars 2015.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. (pouvoir de F. SAGNIER) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D. (pouvoir de A. CLABAUT).

**Absents excusés :**

Madame DOURIEZ D. (pouvoir à J. DELRUE).

Messieurs SAGNIER F. (pouvoir à D. MONFAIT) ; CLABAUT A. (pouvoir à D. BEE) ; GALLET J.M. (pouvoir à C. LEROY).

**Absents :**

Madame POULAIN P.

Messieurs DUFOUR O.

Madame Véronique WESTENHOEFFER est élue secrétaire.

**OBJET : BUDGET "OFFICE DE TROURISME DU PAYS DE LUMBRES" – REPRISE**  
**ANTICIPEE DU RESULTAT 2014**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année précédente (établi par l'ordonnateur)

- Le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2014.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	5 748,42 €	0,00 €	2 134,35 €		7 882,77 €
Part affectée à investiss	0,00 €				0,00 €	
Opérations de l'exercice	65 034,74 €	81 472,82 €	99,00 €	1 959,83 €		18 298,91 €
Totaux	65 034,74 €	87 221,24 €	99,00 €	4 094,18 €	0,00 €	26 181,68 €
Résultat de clôture		22 186,50 €		3 995,18 €		26 181,68 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				3 995,18 €		
Restes à réaliser DEPENSES				0,00 €		
Restes à réaliser RECETTES				0,00 €		
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				3 995,18 €		

22 186,50 € au compte 1068 (recette d'investissement)  
 22 186,50 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour extrait conforme.

Le Président,

